

COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-TENDA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à 18 heures 00, le conseil municipal de San-Gavino-di-Tenda étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 04 avril 2019 sous la présidence de **TOMI Christian**. Étaient présents : TOMI Christian, BRAL Michèle, MORI Eric, REAL Patrick, MORI Jean-Luc, BLAZEJEWSKI Daniel Absents : POISMANS Claude Représentés : POISMANS Claude par MORI Eric. Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **BRAL Michèle** ayant obtenu(e) la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Nombre de conseillers : 7 / quorum : 4 / présents : 6 / absents : 1 / représentés : 1
pour : 7 / contre : 0 / abstention : 0 / refus de voter : 0

Concessions cimetière - changement de tarif

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le tarif de vente des concessions du nouveau cimetière a toujours été depuis sa création de **461 €** par concession perpétuelle.

Etant donné :

- la vente de toutes les concessions existantes,
- la nécessité de payer un géomètre afin de créer de nouvelles concessions sur la partie basse restante du nouveau cimetière,
- le gel du tarif des concessions durant de nombreuses années,
- le caractère perpétuel des concessions,

Monsieur le maire propose de changer le tarif de la concession perpétuelle de **461 €** à **500 €** par concession perpétuelle.

Monsieur le maire demande à son conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal porte aux voix et à la majorité, **DECIDE** :

- **de fixer** le prix de vente des concessions du nouveau cimetière en partie basse à **500 €**.

RF
Préfecture de BASTIA (Hte Corse)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2019
02B-212003016-20190411-DE_12_2019-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le maire, **Christian TOMI**